



Conseil d'administration du 16 novembre 2023  
Membres en exercice : 54  
Nombre de membres présents : 41  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de voix : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le Commissaire du Gouvernement

29 NOV. 2023

DELIBERATION n° 2023-30  
ELECTION DU REPRESENTANT DES PERSONNES A COMPETENCE LOCALE AU  
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 2 novembre 2023, s'est tenu le 16 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;  
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202, modifié par l'arrêté 52-2022-01-0055 du 14 janvier 2022, par l'arrêté n° 52-2022-01-00112 du 25 janvier 2022 et par l'arrêté n°52-2023-10-00110 du 19 octobre 2023 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;  
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;  
Vu la délibération n° 2020-05 relative à la composition du bureau du conseil d'administration ;  
Vu la démission de Monsieur Olivier LANDEL – représentant des personnalités à compétence locale ;

Le conseil d'administration approuve, après avoir voté, approuve :

**Article 1 :**

Pour ce qui concerne la représentation des personnalités à compétence locale, Monsieur Nicolas SCHMIT, président du conseil d'administration, a recueilli 3 candidatures :  
Patrick LHUILLIER, représentant des chasseurs de Haute Marne ;  
Jean-Marie ROLLET, représentant d'APNE en Haute Marne ;  
Flavien BOURRAT, représentant des propriétaires forestiers privés en Haute Marne.

Le résultat de l'élection s'établit de la façon suivante :

Flavien BOURRAT : 8  
Jean-Marie ROLLET : 4  
Patrick LHUILLIER : 2

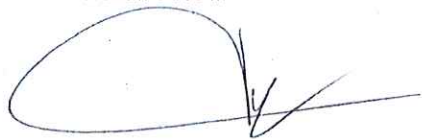
**Flavien BOURRAT** est élu membre du bureau en ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors du scrutin à bulletin secret organisé auprès des 14 membres votants.

**Article7**

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 16 novembre 2023

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

